

# ANNEXE 1

## Compte rendu réunion préparatoire concernant les modalités d'ouverture de l'enquête publique E22000072/59 Hordain Société NCG le 15/6/2022

Présents :

Mr Aubier Frédéric , Plant Manager représentant le Maitre d'ouvrage NCG

Mr Delplace Bureau d'étude Société Tilda conseil

Mme Delhayé Commissaire enquêtrice

Afin de préparer l'enquête publique E22000072/59 il a été arrêté ce qui suit :

**Date de l'E. P : du mercredi 31 aout 9h au samedi 1 octobre 2022 soit 32 jours consécutifs**

### **4 permanences**

- le mercredi 31/8/2022 de 9h à 12h
- Le mardi 13 septembre de 14h à 17 h
- Le jeudi 22 septembre de 9h à 12 h
- Le samedi 1 octobre de 9h à 12 h

**Le siège de l' E. P :** mairie d'Hordain 11 Grand Place 59111 HORDAIN

**Publicité** réalisée par les services de la Préfecture mais à charge du Maitre d'ouvrage : Insertion dans la presse dans 2 journaux La Voix du Nord et Nord Eclair ou l'observatoire du Valenciennois ainsi que sur le site internet des services de l'Etat (au minimum 15 j avant le début de l'enquête '( en début de semaine 32 et avant le 12 aout) et dans la semaine qui suit le démarrage de l'E.P soit pour la 2<sup>ème</sup> insertion du 31 aout au 6 septembre 2022).

### **Affichage :**

En ce qui concerne les affiches, le Maitre d'ouvrage les fournira aux services de la Préfecture afin que ceux-ci puissent les envoyer aux mairies concernées.

L'A2 étant beaucoup trop grand à afficher dans les mairies, le format A3 est plus approprié mais l'A2 reste possible.

**PAR CONTRE, l'affichage A2 est de rigueur et installé sur panneau d'affichage par le Maitre d'ouvrage sur les lieux de la future implantation** au niveau des voies d'accès au site et visibles de la route (si accès en impasse, en rajouter une en début d'impasse) avant le démarrage de l'E.P soit en début de semaine 32 et impérativement avant le vendredi 12 Aout

Cet affichage sur site et communal doit rester en place pendant toute la durée de l'enquête et certifié par constat d'huissier réalisé par le Maître d'ouvrage.

**Registre dématérialisé** : Le Maître d'ouvrage est plutôt favorable. Il doit prendre contact avec les tarifs du prestataire Proxiterritoire == **donner la réponse très rapidement à la Préfecture car l'adresse du registre doit figurée au niveau de l'arrêté préfectoral**

Coordonnées du correspondant pour les informations complémentaires : Mr AUBIER Frédéric – Planet Manager- NCG France Tél 06 30 55 45 19 courriel [f.aubier@ncgfrance.fr](mailto:f.aubier@ncgfrance.fr)

Poste informatique consultable aux Services de la Préfecture.

Les dossier soumis à E.P seront envoyés ou déposés dans les meilleurs délais aux Services de la Préfecture avec clés USB (se rapprocher de la Préfecture pour avoir le nombre d'exemplaires) en incluant le mémoire en réponses de NCG au courrier de la DREAL du 17 mars 2022 et les avis des différentes Personnes Publiques Associées (ARS/SDIS/DDTM/DREAL/communes avoisinantes...)

Une copie sera envoyée à la commissaire enquêtrice afin qu'elle s'imprègne du dossier.

La clôture de l'E.P (registre papier et dématérialisé) aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 12h.

La réunion avec le Maître d'ouvrage pour la remise du P.V de synthèse aura lieu le lundi 3 octobre à 14h dans les locaux du M.O à St Amand.

Le Maître d'ouvrage disposera alors d'un délai maximum de 15 j pour remettre ses réponses à la Commissaire enquêtrice en LR + AR .

La Commissaire enquêtrice remettra son rapport aux Services de la Préfecture et au Tribunal Administratif dans le délai d'1 mois à compter de la fin de l'E.P.

La commissaire enquêtrice

Marie Delhayé

Copie : Me SERGENT Emilie – Bureau des ICPE

Mr RICHEZ Jérôme – Bureau des ICPE

# ANNEXE 2

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE DU 3 OCTOBRE 2022

Dossier numéro E 22000072/59 –

**Demande présentée par la Société NCG FRANCE en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une usine de traitement et de valorisation d'emballages industriels et usagés située sur la commune d'Hordain.**

Présents : Mme DELHAYE Marie, Commissaire Enquêtrice ; Mr François DELPLACE TILDA Conseil, Mr Frédéric AUBIER Plant Manager NCG

Enquête unique organisée et ordonnée par Arrêté Préfectoral signé par délégation de Monsieur le Préfet du Nord en date du 4 Juillet 2022

En application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement, à réception du registre et des documents annexés, la Commissaire Enquêtrice communique sous huitaine, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse au responsable du projet qui dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Ainsi ci-dessous, la Commissaire Enquêtrice reprend l'intégralité des observations écrites ou orales recueillies sur les registres ouverts lors de l'enquête (papier et registre dématérialisé ou postale). Elles sont reprises intégralement en italique ou synthétisées et une copie de toutes les observations écrites ou transmises par courrier est annexée au procès-verbal de synthèse.

### **1/ Objet et déroulement de l'enquête**

La procédure d'enquête publique, citée en référence, concerne la demande présentée par la Société NCG France d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une usine de traitement et de valorisation d'emballages industriels et usagés située sur la commune d'Hordain.

EP 22000072/59 NCG Hordain demande d'autorisation environnementale

Procès-verbal de synthèse 3-10-2022 Commissaire enquêtrice



La contribution du public s'est déroulée, conformément à l'arrêté précité, du 31 Aout 2022 au 1 octobre 2022, dates incluses soit pendant 32 jours consécutifs.

La procédure d'enquête publique a été respectée. Il n'y a pas eu d'incidents.

Lors des permanences les

- Mercredi 31 aout 2022 de 9h à 12h
- Mardi 13 septembre 2022 de 14 à 17 h
- Jeudi 22 septembre 2022 de 9h à 12 h
- Samedi 1 octobre 2022 de 9h à 12 h

Il n'y a eu aucune visite

- aucun courriel n'est arrivé à la Commissaire Enquêtrice
- Aucun courrier n'est parvenu à la Commissaire Enquêtrice par voie postale durant l'enquête publique.

POUR AUTANT, la consultation des dossiers que ce soit sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> ou via le registre dématérialisé mise en place sur le site internet : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-ncg-hordain> a permis de constater une participation du public repris ci-dessous :

Nombre de visiteurs : 30 pour 48 visites

Un visiteur est un internaute et une visite est une page qu'il regarde. Un visiteur peut donc venir plusieurs fois sur le site du registre et regarder des pages différentes

Nombre de téléchargements de documents : 97

Nombre de visualisations de documents : 138

Aucune observation (si ce n'est les 2 essais de la C.E) n'a été faite via le registre dématérialisé

Il apparait donc que la procédure de la participation du Public a été accessible à tous et que l'enquête publique s'est réalisée dans de bonnes conditions dans le respect des règles en vigueur.





**Après analyse du dossier soumis à Enquête publique, la commissaire enquêtrice pose les questions suivantes :**

**Question 1-**

dans l'avis de la DREAL dans les textes applicables p 40 il n'est pas fait référence à l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques et accidents au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation et en reprenant le tableau 12 PJ 46 je ne le vois pas inscrit... J'ai bien lu votre réponse à la DREAL disant que les textes p 40 de la PJ46 sont les textes spécifiques à chacune des rubriques de classement mais néanmoins ne faut il pas l'insérer plus globalement ?

**Quelle réponse apportez-vous ?**

**Question 2:**

Dans le tableau 9 PJ 46 je ne vois pas les déchets de broyat repris en rubrique 2791.2

**Quelle réponse apportez-vous ?**

**Question 3 :**

Dans son avis du 17 mars 2022 la D.R.E.A.L demande que l'organisation sur site ainsi que les compétences techniques des personnels soient à justifier et les éléments financiers et techniques sur le groupe MAUSER, maison mère, sont à présenter. **L'annexe 1 de ce volet est illisible même en version informatique**

La C.E constate que ces éléments ne figurent pas de manière lisible, comme demandé, dans le dossier soumis à E.P PJ 47 et que le dossier n'a pas été modifié. Il date en version 2 « relecture » du 12/01/2022

**Quelle réponse apportez-vous ?**

**Question 4 :**

Dans son avis l'autorité environnementale indique que « le pétitionnaire envisage de mettre en place une navette pour le transport de ses salariés. Cependant il ne s'agit pas d'un engagement ferme. »

**Pouvez vous être plus précis sur ce point et combien de temps ?**

**Question 5 :**

**avis du S.D.I.S Nord du 31 mars 2022**

EP 22000072/59 NCG Hordain demande d'autorisation environnementale

Procès-verbal de synthèse 3-10-2022 Commissaire enquêtrice



Avis portant uniquement sur l'accessibilité des secours et la Défense extérieure contre l'incendie, conformément à la note du 3/7/2015 relative à l'instruction des demandes de permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (NOR INTEI512746J)

- Relative à l'accessibilité des secours : l'accessibilité au site est satisfaisante et la desserte intérieure est satisfaisante
- Relative à la DECI : le dossier intéressant une ICPE soumise à autorisation, la DECI a fait l'objet d'un avis du SDIS en date du 7/2/2022 lors de l'instruction de la Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée

Je viens de récupérer l'avis du SDIS du 7/2/2022 : avez-vous intégré les observations suivantes dans le dossier soumis à E.P ?

## 6/ Observations

### 6.1 Relatives à l'accessibilité des services de secours

Les dimensions du portillon d'accès au Poteau d'incendie ne sont pas précisées ni les conditions d'ouverture.

### 6.2 Relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Les points d'eau incendie de la ZAC sont de DN 150.

### 6.3 Relatives à l'analyse des risques

Bien que ne sortant pas du site le SDIS regrette que l'exploitant ne propose pas de mesure de réduction des risques de propagation d'un feu de la zone d'outres neuves (M) vers la zone de stockage d'IBC rebottlés (H)

### 7.4 Défense Extérieure Contre l'Incendie

- La quantité d'eau mise à disposition pour l'extinction doit être au minimum de 540 m<sup>3</sup> utilisables pendant trois heures (150 m<sup>3</sup>/h).
- Justifier auprès du SDIS de la disponibilité du volume d'eau requis dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, ce dès la mise en service du site et ensuite tous les trois ans.

## remarque 6 :

Montant des garanties financières :

Selon l'avis de la D.R.E.A.L du 23 mars 2022, il est indiqué que « le calcul des garanties financières a été effectué et que le montant calculé est de 99 917 euros TTC. Néanmoins il apparaît que ce calcul

EP 22000072/59 NCG Hordain demande d'autorisation environnementale

Procès-verbal de synthèse 3-10-2022 Commissaire enquêteur



ne prend pas en compte le montant Mi de 2 200 euros (p9 PJ 60), qui n'est pas repris dans le montant total du tableau 10 p13 PJ 60 (cuve non enterrée mais cout de nettoyage à prendre en compte) ; ce point est à clarifier compte tenu du calcul effectué amenant à un total de 99 917 euros proche du seuil de constitution de garanties... par souci de clarté il aurait peut-être été bien de l'insérer en remarque dans le tableau 10

**LE MEMOIRE EN REPONSE doit parvenir au plus tard le lundi 17 octobre 2022 à la Commissaire Enquêtrice par mail avec accusé de réception.**

Fait en triple exemplaires originaux

A Hordain le 3 octobre 2022

La Commissaire Enquêtrice

Marie Delhaye



Le Maitre d'Ouvrage NCG

Frédéric AUBIER



**NCG** NCG France SAS

ZAC du Moulin Blanc  
Rue du Champ des Oiseaux  
BP 20164

59733 SAINT AMAND LES EAUX CEDEX  
Tél : 03 27 21 69 86 - Fax : 03 27 48 03 71

# ANNEXE 3

N C G  
9 5 1 R U E D E H O R D A I N - H A I N A U T Z A C  
5 9 1 1 1 H O R D A I N



---

## Dossier de demande d'autorisation environnementale

---

Mémoire en Réponses *suite au Procès-Verbal de synthèse de Madame la  
Commissaire-Enquêtrice du 3 octobre 2022*

10 Octobre 2022

A decorative geometric pattern is located at the bottom of the page. It consists of various shades of gray and white triangles and polygons, some of which are slightly offset, creating a 3D effect. A small orange triangle is visible near the bottom right corner of the pattern.



## SOMMAIRE

---

1	Contexte .....	3
2	Réponses aux observations .....	4

## 1 Contexte

La société NCG France a déposé, par télédémarche le 21/01/2022, une demande d'autorisation environnementale pour son Projet de construction d'une Usine de traitement & valorisation d'emballages industriels et usagés sur la ZAC HORDAIN HAINAUT à HAINAUT.

Après validation de la recevabilité du dossier par le service instructeur, ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 31 août 2022 au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

A l'issue de cette période, un Procès-Verbal de synthèse en date du 3 octobre 2022 a été transmis à l'exploitant.

Le présent mémoire en réponse a pour objectif de répondre aux observations de ce PV.

## 2 Réponses aux observations

Réf.	Question CE	Réponse du pétitionnaire
Question 1	Dans l'avis de la DREAL dans les textes applicables p 40 il n'est pas fait référence à l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques et accidents au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation et en reprenant le tableau 12 PJ 46 je ne le vois pas inscrit... J'ai bien lu votre réponse à la DREAL disant que les textes p 40 de la PJ46 sont les textes spécifiques à chacune des rubriques de classement mais néanmoins ne faut-il pas l'insérer plus globalement ?	Les éléments de réponse à la DREAL n'ayant pas fait l'objet de nouvelle observation avant recevabilité du dossier, cette référence, ou toute autre référence transversale, n'a pas été insérée plus globalement. Il est néanmoins fait référence à ce texte lorsque nécessaire (dans le chapitre spécifique à la protection foudre notamment).
Question 2	Dans le tableau 9 PJ 46 je ne vois pas les déchets de broyat repris en rubrique 2791.2	Les éléments du tableau 9 sont portés en unité de nomenclature ICPE. Les déchets issus du broyage relèvent de la rubrique 2663 et sont identifiés comme « <i>Déchets plastiques déchiquetés issus de l'installation déchiquetage classée 2791-2 : 72 m3</i> ».
Question 3	Dans son avis du 17 mars 2022 la D.R.E.A.L demande que l'organisation sur site ainsi que les compétences techniques des personnels soient à justifier et les éléments financiers et techniques sur le groupe MAUSER, maison mère, sont à présenter. <b>L'annexe 1 de ce volet est illisible même en version informatique</b> La C.E constate que ces éléments ne figurent pas de manière lisible, comme demandé, dans le dossier soumis à E.P PJ 47 et que le dossier n'a pas été modifié. Il date en version 2 « relecture » du 12/01/2022	La lisibilité s'est visiblement perdue à la compression et n'a pas fait l'objet de demande complémentaire préalable. Cette annexe retrace et précise l'historique du groupe, mais ne présente pas de caractère essentiel à la justification des capacités techniques et financières qui a été complété dans le corps de la PJ47.

Réf.	Question CE	Réponse du pétitionnaire
Question 4	Dans son avis l'autorité environnementale indique que « le pétitionnaire envisage de mettre en place une navette pour le transport de ses salariés. Cependant il ne s'agit pas d'un engagement ferme. »	La mise en place de la navette est un engagement de la direction, mais les modalités de mise en œuvre restent à définir (et dépend nécessairement de l'adhésion des collaborateurs à cette option). Une navette commune avec d'autres entreprises de la zone pourra également être envisagée le moment venu.



Réf.	Question CE	Réponse du pétitionnaire
Question 5	<p><b><u>8.5 avis du S.D.I.S Nord du 31 mars 2022</u></b></p> <p>Avis portant uniquement sur l'accessibilité des secours et la Défense extérieure contre l'incendie, conformément à la note du 3/7/2015 relative à l'instruction des demandes de permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (NOR INTEI512746J)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Relative à l'accessibilité des secours : l'accessibilité au site est satisfaisante et la desserte intérieure est satisfaisante</li><li>• Relative à la DECI : <b>le dossier intéressant une ICPE soumise à autorisation, la DECI a fait l'objet d'un avis du SDIS en date du 7/2/2022 lors de l'instruction de la Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée</b></li></ul>	<p>Cet avis a été exclusivement transmis à la DREAL qui sert de guichet unique pour l'instruction, et n'a donc pu faire l'objet de réponse de la part du pétitionnaire.</p>

Réf.	Question CE	Réponse du pétitionnaire
Question 6	<p><b>Je viens de récupérer l'avis du SDIS du 7/2/2022 : avez-vous intégré les observations suivantes dans le dossier soumis à E.P ?</b></p> <p><b><u>6/ Observations</u></b></p> <p><b><u>6.1 Relatives à l'accessibilité des services de secours</u></b></p> <p>Les dimensions du portillon d'accès au Poteau d'incendie ne sont pas précisées ni les conditions d'ouverture.</p> <p><b><u>6.2 Relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie</u></b></p> <p>Les points d'eau incendie de la ZAC sont de DN 150.</p> <p><b><u>6.3 Relatives à l'analyse des risques</u></b></p> <p>Bien que ne sortant pas du site le SDIS regrette que l'exploitant ne propose pas de mesure de réduction des risques de propagation d'un feu de la zone d'outres neuves (M) vers la zone de stockage d'IBC rebottlés (H)</p> <p><b><u>7.4 Défense Extérieure Contre l'Incendie</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La quantité d'eau mise à disposition pour l'extinction doit être au minimum de 540 m<sup>3</sup> utilisables pendant trois heures (150 m<sup>3</sup>/h).</li> <li>- Justifier auprès du SDIS de la disponibilité du volume d'eau requis dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, ce dès la mise en service du site et ensuite tous les trois ans.</li> </ul>	<p>Ces observations n'ont pas été reprises dans les demandes du service instructeur unique, et n'appellent pas d'observation particulière.</p> <p>Ces éléments pourront être précisés en phase de construction du site.</p> <p>La justification de la disponibilité du volume d'eau dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie sera effectivement réalisé dès la mise en service des installations.</p>
Remarque 6	<p>Montant des garanties financières :</p> <p>Selon l'avis de la D.R.E.A.L du 23 mars 2022, il est indiqué que « le calcul des garanties financières a été effectué et que le montant calculé est de 99 917 euros TTC. Néanmoins il apparait que ce calcul ne prend pas en compte le montant Mi de 2 200 euros (p9 PJ 60), qui n'est pas repris dans le montant total du tableau 10 p13 PJ 60 (cuve non enterrée mais cout de nettoyage à prendre en compte) ; ce point est à clarifier compte tenu du calcul effectué amenant à un total de 99 917 euros proche du seuil de constitution de garanties... par souci de clarté il aurait peut-être été bien de l'insérer en remarque dans le tableau 10</p>	<p>Le montant Mi est bien égal à 0€ dans le tableau de la page 9, et donc repris à 0€ dans le total du tableau 10 p13 PJ60. 2200 € est la valeur de CN, cout fixe par cuve, fixé par Arrêté du 31 mai 2012. Le nombre de cuve enterrée étant égale à 0, le montant total Mi est bien égal à 0€.</p>

# ANNEXE 4

## Statistiques rapport d'enquête NCG registre dématérialisé du 1 octobre 2022

1. Accueil
2. Statistiques

**30**

Nombre de visiteurs

[Plus de détails](#)

**48**

Nombre de visites

[Plus de détails](#)

**2**

Observations déposées

[Voir les observations](#)

**1**

Observations publiées

[Voir les observations](#)

**1**

Observations non publiées

[Voir les observations](#)

**97**

Nombre de téléchargements documents

[Plus de détails](#)

**138**

Nombre de visualisation documents

[Plus de détails](#)



ANNEXE 5



**TILDA** CONSEIL  
EXPERTISE & FORMATION

# *Affichage des avis d'enquête publique*



10 août 2022

# Contexte de l'affichage

- Demande d'autorisation d'exploiter
- Accès principal en sens unique au site depuis le rond point STELLANTIS, éventuellement par un chemin via le NORD-EST (VL)



# Implantations retenues

Pour couvrir les accès possibles, 2 panneaux ont été implantés sur la voie d'accès + 1 au niveau du projet d'implantation





# Photos des panneaux

## Sur le site du projet





# Photos des panneaux

## Rond-point STELLANTIS

Pour être visible dans les 2 sens, arrière du panneau sur fond jaune-fluo, le panneau dans le sens de la marche a un titre dont les caractères mesurent plus de 2 cm de hauteur

Sens de la marche



Contresens



# Photos des panneaux

## Prox. Transports MORELLE

Pour être visible dans les 2 sens, arrière du panneau sur fond jaune-fluo, le panneau dans le sens de la marche a un titre dont les caractères mesurent plus de 2 cm de hauteur

Sens de la marche



Contresens





## LEGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

## Enquêtes publiques

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PEVELE CAREMBAULT

RAPPEL D'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LOUVIL

Par arrêté du 13 juin 2022, affiché en Mairie de Louvil et dans les bureaux de la Pévèle Carembault (85 rue de Roubaix, 59242 à Templeuve-en-Pévèle), M. le Président de la Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Louvil.

L'enquête publique se déroule en mairie de Louvil et dans les bureaux de Pévèle Carembault pour une durée de 15 jours consécutifs.

Depuis le lundi 04 juillet jusqu'au lundi 18 juillet 17h00.

Monsieur Guy MENEZ, directeur marketing retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h00 (fermé le mercredi après-midi) et le samedi matin de 10h00 à 12h00, ainsi que dans les locaux de la Pévèle Carembault à Templeuve du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet : [www.mairie-louvil.fr](http://www.mairie-louvil.fr) et [www.pevelecarembault.fr](http://www.pevelecarembault.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Louvil (1 rue Jean Jaurès, 59830 LOUVIL) et dans les bureaux de la Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.



## PRÉFECTURE DU NORD

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune d'HORDAIN

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société NCG FRANCE, dont le siège social est situé zone d'activité du moulin blanc 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une usine de traitement et de valorisation d'emballages industriels et usagés situées sur la commune d'HORDAIN.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique, en mairie d'HORDAIN (siège de l'enquête) pendant trente-deux jours consécutifs, soit du mercredi 31 août à 9h00 au samedi 1er octobre 2022 inclus à 12h00, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant les études d'impact et de dangers, la note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse transmis par l'exploitant le 4 mai 2022, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique en les consigniant sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-ncg-hordain>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à disposition du public : [projet-ncg-hordain@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-ncg-hordain@mail.proxiterritoires.fr)

- exceptionnellement, de façon orale à la commissaire-enquêtrice pendant ses permanences.

- par voie postale en mairie d'HORDAIN, 11 Grand place 59111 HORDAIN, siège de l'enquête, à l'attention de Mme la commissaire-enquêtrice.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site internet.

Mme Marie-Jocelyne DELHAYE, retraitée de la fonction publique d'Etat, en sa qualité de commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie d'HORDAIN au lieu de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- HORDAIN, siège de l'enquête :

• le mercredi 31 août 2022 de 9h00 à 12h00

• le mardi 13 septembre de 14h00 à 17h00

• le jeudi 22 septembre de 9h00 à 12h00

• le samedi 1er octobre de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/cpe-industries-autorisations-2022> et sur le site internet du registre dématérialisé :

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12-14 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. AUBIER Frédéric, directeur du site, NCG France par téléphone au 06.30.55.45.19, ou par courriel : [f.aubier@ncgfrance.fr](mailto:f.aubier@ncgfrance.fr)

La clôture de l'enquête aura lieu le samedi 1er octobre 2022 à 12h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée).

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/cpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en

mairie d'HORDAIN, lieu de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation

environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la

protection de l'environnement.

## VIE JURIDIQUE DES SOCIETES

## Dissolutions/Liquidations/Cessations

## PAUL ET PAULETTE

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 3 000 euros  
Siège social : 14 rue Marcel Sembat à Lille (59800)  
482 969 573 RCS Lille Métropole

Le 31 décembre 2021, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, a déchargé ce dernier de son mandat au 31 décembre 2021 et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Lille Métropole. Mention sera faite au RCS de Lille Métropole.  
Pour avis, le liquidateur.



CHER ABONNÉ

**Vous avez une question  
concernant votre abonnement ?**

Contactez votre Service Clients

Par téléphone  
en appelant le

**03 66 880 200**

Appel non surtaxé



Par mail :

[serviceclients@lavoixdunord.fr](mailto:serviceclients@lavoixdunord.fr)

VISITEZ NOTRE SITE : [www.lavoixdunord.fr](http://www.lavoixdunord.fr)

**ENTREPRISES,  
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE  
LÉGALE SOUS 48H  
DANS UN SUPPORT HABILITÉ.**

Publication du lundi au samedi



Habilitation  
départements 59-62



Habilitation  
départements 59-62



Habilitation  
département 62



## SÉCURITÉ

Nous vous garantissons le respect  
de vos obligations légales.

## SUR-MESURE

Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion,  
locale ou régionale, selon vos objectifs.

## SIMPLICITÉ

Envoyez vos demandes d'insertion :

- par mail : [annonces@lavoixdunordpublicite.fr](mailto:annonces@lavoixdunordpublicite.fr)

- par fax : 0 820 00 62 59

Réception des éléments: J-3 avant 12h





# G Carnets et avis

## LE CARNET

### Avis de décès

#### TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE

Martine KERCKAERT-CALANT, son épouse,

Hélène KERCKAERT et Jonathan BLEUZET,  
Louane,  
Loïc † KERCKAERT,  
Guillaume KERCKAERT, ses enfants et petite-fille,  
Madame Marie-Henriette CALANT-CREPEL, sa belle-mère  
et toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

### Marc KERCKAERT

retraité de la CARSAT

survenu à Seclin le mardi 5 juillet 2022, à l'âge de 66 ans.

Ses funérailles religieuses auront lieu le lundi 11 juillet 2022 à 10 h 30, en l'église Saint Nicolas de Cappelle-en-Pévèle. Assemblée à l'église à 10 heures.

Son corps sera conduit au crématorium d'Orchies (rue Léon Rudent) où un dernier hommage lui sera rendu à 12 h 30. Ses cendres seront inhumées au cimetière de Templeuve-en-Pévèle à 16 h 15.

Dans l'attente de la cérémonie, Marc repose au salon funéraire Dancoisne 9, rue grande campagne - 59242 Templeuve-en-Pévèle. Visites de 9 heures à 20 heures. Présence de la famille jeudi, vendredi, samedi de 14 heures à 18 heures.

Déposez vos condoléances sur notre site internet :  
[www.pompes-funbres-dancoisne.fr](http://www.pompes-funbres-dancoisne.fr)

**Le Choix Funéraire - Pompes Funèbres DANCOISNE**  
59155 FACHES-THUMESNIL - ☎03.20.73.35.38  
59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE- ☎03.20.79.23.15

#### DOUAI, FAUMONT

" *Seuls meurent ceux qu'on oublie.* "

Yvette NIQUET-GAY, son épouse,

Guillaume et Virginie NIQUET-CARTON,  
Geoffrey et Céline NIQUET-LEHAMON,  
ses enfants,

Gabriel, Hernin, Gauthier, Olivia,  
ses petits-enfants,

toute la famille,  
ses amis,  
et l'Olympique Marcquois Rugby,

ont la douleur de vous faire part du décès de

### Monsieur Guy NIQUET

survenu à Dechy, le jeudi 7 juillet 2022, dans sa 77e année.

Ses funérailles civiles auront lieu, le mardi 12 juillet, à la salle de cérémonie du crématorium de Roost-Warendin (rue Léon Blum) où l'on se réunira à 10 h 15.

Elles seront suivies de l'inhumation au cimetière de FAUMONT, dans le caveau de famille.

Dans l'attente de ses obsèques, Monsieur NIQUET repose à la maison funéraire, 304, rue Cambrai à Douai, où les visites seront libres tous les jours, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Pas de plaques, s'il vous plaît, merci de leur préférer une fleur ou un don au profit "des restos du cœur", une urne sera présente au crématorium à cet effet.

Conservez de lui un bon souvenir.

Cet avis tient lieu de faire-part.

**PFG Services Funéraires et Marbrerie**  
304, rue de Cambrai - 59500 DOUAI ☎03.27.88.85.04

## Remerciements

### ARMENTIÈRES

D'un mot d'un geste, d'une présence, vous nous avez accompagnés dans cette épreuve.  
Gardons ensemble le souvenir heureux de

### Monsieur Patrick ROBBE

et faisons le vivre à travers nos rencontres.

Du fond du cœur, merci.

La famille ROBBE.

**Service Funéraire TRAINNEL – Pompes funèbres PORET**  
24 rue des Déportés - 59280 ARMENTIÈRES  
☎ 03 20 35 84 74

## LEGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

### Avis administratifs

## VILLE DE FRESNES-SUR-ESCAUT

### AVIS AU PUBLIC

Projet de requalification de l'îlot Place Paul Vaillant Couturier  
à FRESNES SUR ESCAUT  
Maître d'ouvrage : Commune de Fresnes-sur-Escaut  
Déclaration d'utilité publique

Le public est informé que, par arrêté préfectoral en date du 13 juin 2022, Monsieur le Préfet du NORD a, en application du code de l'expropriation, déclaré d'utilité publique le projet de requalification de l'îlot Place Paul Vaillant Couturier situé sur le territoire de la commune de Fresnes-sur-Escaut et la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation. L'acquisition des terrains en vue de la réalisation de ce projet est autorisée, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation. L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'arrêté susvisé. Une copie de l'arrêté accompagné de ses annexes est consultable en mairie de Fresnes-sur-Escaut ainsi qu'en sous-préfecture de Valenciennes.

Madame le Maire, Valérie FORNIES.

## Enquêtes publiques



## PRÉFECTURE DU NORD

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune d'HORDAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société NCG FRANCE, dont le siège social est situé zone d'activité du moulin blanc 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une usine de traitement et de valorisation d'emballages industriels et usagés située sur la commune d'HORDAIN. Cette demande sera soumise à l'enquête publique, en mairie d'HORDAIN (siège de l'enquête) pendant trente-deux jours consécutifs, soit du mercredi 31 août à 9h00 au samedi 1er octobre 2022 inclus à 12h00, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant les études d'impact et de dangers, la note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse transmis par l'exploitant le 4 mai 2022, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être transmises :

– par voie électronique en les consignants sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-ncg-hordain>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à disposition du public : [projet-ncg-hordain@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-ncg-hordain@mail.proxiterritoires.fr)

– exceptionnellement, de façon orale à la commissaire-enquêtrice pendant ses permanences, – par voie postale en mairie d'HORDAIN, 11 Grand place 59111 HORDAIN, siège de l'enquête, à l'attention de Mme la commissaire-enquêtrice.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site internet.

Mme Marie-Jocelyne DELHAYE, retraitée de la fonction publique d'Etat, en sa qualité de commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie d'HORDAIN au lieu de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- HORDAIN, siège de l'enquête :
- le mercredi 31 août 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 13 septembre de 14h00 à 17h00
- le jeudi 22 septembre de 9h00 à 12h00
- le samedi 1er octobre de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et sur le site internet du registre dématérialisé :

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12-14 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. AUBIER Frédéric, directeur du site, NCG France par téléphone au 06.30.55.45.19, ou par courriel : [f.aubier@ncgfrance.fr](mailto:f.aubier@ncgfrance.fr)

La clôture de l'enquête aura lieu le samedi 1er octobre 2022 à 12h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée).

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairie d'HORDAIN, lieu de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.



## PRÉFECTURE DU NORD PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Communes de CUINCY, LAMBRES-LEZ-DOUAI, BREBIÈRES et GAVRELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La société ENVISION AESC France, dont le siège social est situé 1 passerelle des Reflets à 92400 COURBEVOIE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la construction et à l'exploitation d'une usine de batteries de véhicules électriques et deux permis de construire situées sur les communes de CUINCY, LAMBRES-LEZ-DOUAI et BREBIÈRES.

Ces demandes seront soumises à l'enquête publique, en mairies de CUINCY, LAMBRES-LEZ-DOUAI, BREBIÈRES et GAVRELLE pendant trente-cinq jours consécutifs, du 16 août au 19 septembre 2022 inclus, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant les études d'impact et de dangers, la note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse transmis par l'exploitant le 28 juin 2022, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations écrites et orales sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises :

– par voie électronique en les consignants sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-envision-aesc>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à disposition du public : [projet-envision-aesc@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-envision-aesc@mail.proxiterritoires.fr)

– par voie postale en mairie de LAMBRES-LEZ-DOUAI (59552) 1 rue Jules-Ferry, siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site internet.

M. Christian LEBON, retraité, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de LILLE, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies de CUINCY, LAMBRES-LEZ-DOUAI, BREBIÈRES et GAVRELLE au lieu de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

LAMBRES-LEZ-DOUAI, 1 rue Jules-Ferry, siège de l'enquête :

- le mardi 16 août 2022 de 10h00 à 13h00

- le samedi 3 septembre 2022 de 10h00 à 13h00

- le lundi 19 septembre 2022 de 13h00 à 16h00

CUINCY, 15 rue François-Anicot :

- le mardi 30 août 2022 de 13h30 à 17h00

- le samedi 10 septembre 2022 de 9h00 à 11h00

BREBIÈRES, 18 place des Héros :

- le vendredi 26 août 2022 de 13h30 à 17h00

- le lundi 5 septembre 2022 de 13h30 à 17h00

GAVRELLE, 9 route Nationale :

- le jeudi 15 septembre 2022 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et sur le site internet du registre dématérialisé :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-envision-aesc>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Philippe GEILLER, directeur de la construction pour ENVISION AESC France

Tél. : 07.63.85.77.21. - Courriel : [philippe.geiller@envision-aesc.com](mailto:philippe.geiller@envision-aesc.com)

La clôture de l'enquête aura lieu le lundi 19 septembre 2022 à 16h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairie de CUINCY, LAMBRES-LEZ-DOUAI, BREBIÈRES et GAVRELLE, lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, les préfets du Nord et du Pas-de-Calais prendront une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les mairies de LAMBRES-LEZ-DOUAI et BREBIÈRES rendront leur décision d'accord ou de refus de permis de construire qui pourront, par dérogation, recevoir exécution avant la délivrance de l'autorisation environnementale.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LOUVIL

Par arrêté du 13 juin 2022, affiché en Mairie de Louvil et dans les bureaux de la Pévèle Carembault (85 rue de Roubaix, 59242 à Templeuve-en-Pévèle), M. le Président de la Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Louvil.

L'enquête publique se déroule en mairie de Louvil et dans les bureaux de Pévèle Carembault pour une durée de 15 jours consécutifs

Depuis le lundi 04 juillet jusqu'au lundi 18 juillet 17h00.

Monsieur Guy MENEZ, directeur marketing retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h00 (fermé le mercredi après-midi) et le samedi matin de 10h00 à 12h00, ainsi que dans les locaux de la Pévèle Carembault à Templeuve du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet : [www.mairie-louvil.fr](http://www.mairie-louvil.fr) et [www.pevelecarembault.fr](http://www.pevelecarembault.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Louvil (1 rue Jean Jaurès, 59830 LOUVIL) et dans les bureaux de la Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.

## AUTOMOBILE

Retrouvez les véhicules  
d'occasion à vendre  
dans les pages annonces

Libra  
MEMORIA

Retrouvez  
l'ensemble de nos avis de décès  
sur notre site [libramemoria.com](http://libramemoria.com)



## Avis de décès

RONCHIN

Marie-Thérèse GARCIA-LANH, son épouse,  
Paprika et Michel CORMAN,  
Hervé et Corinne GARCIA,  
Christophe GARCIA et Elisabeth, ses enfants,  
Laura, Antoine, Lucie, ses petits-enfants,  
et tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé,

vous font part du décès de

**Monsieur Henri GARCIA**

**Major du service de santé des armées.  
Président et Président honoraire des médaillés  
militaires de Ronchin et Faches-Thumesnil  
Médaillé de la médaille militaire, de l'ordre national du  
mérite, des anciens combattants,  
d'extrême orient-Indochine**

survenu le 30 août 2022 à Roubaix, à l'âge de 91 ans.

Les funérailles religieuses auront lieu à Ronchin, le mercredi  
7 septembre à 9 h 30, en l'église du Christ Ressuscité (rue Charles  
Saint-Venant), suivies de la cérémonie au crématorium d'Herlies (ZA  
la Maladrerie) à 11 h 45. Assemblée à l'église à 9 h 15.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur GARCIA repose au  
funérarium de Ronchin, 297 rue Roger Salengro.  
Visites de 9 heures à 18 heures.

Déposez vos condoléances à la famille au funérarium et/ou sur  
www.pompesfunebresmarchand.fr

**Pompes Funèbres MARCHAND  
RONCHIN - LESQUIN ☎03.20.86.20.13**

STRASBOURG (67)

## Madame Lydie DOUILLY née FASQUELLE veuve d'Alban DOUILLY

est décédée soudainement le 9 août 2022, à l'âge de 82 ans.

Ses cendres reposent au Rosier du Souvenir du cimetière Nord de  
Strasbourg.

## Remerciements

ARMENTIÈRES

Ses enfants, petits-enfants  
et toute la famille,

très touchés par les marques de sympathie reçues lors du décès de

**Madame Marguerite LEROY**

remercient très sincèrement toutes les personnes qui par leur  
présence, leur envoi de fleurs ou de condoléances, ainsi que celles qui,  
empêchées, leur ont apporté réconfort et amitié.

**Service Funéraire TRAISNEL  
8 rue Gambetta - 59280 ARMENTIÈRES - 03 20 48 21 21**

## LÉGALES

Tarifification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités  
de publication des annonces judiciaires et légales.

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

## ENQUÊTES PUBLIQUES



## PRÉFECTURE DU NORD

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune d'HORDAIN

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société NCG FRANCE, dont le siège social est situé zone d'activité du moulin blanc  
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation  
environnementale relative à l'exploitation d'une usine de traitement et de valorisation  
d'emballages industriels et usagés située sur la commune d'HORDAIN.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique, en mairie d'HORDAIN (siège de  
l'enquête) pendant trente-deux jours consécutifs, soit du mercredi 31 août à 9h00 au  
samedi 1er octobre 2022 inclus à 12h00, où le public pourra prendre connaissance des  
dossiers contenant les études d'impact et de dangers, la note de présentation non  
technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse  
transmis par l'exploitant le 4 mai 2022, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de  
la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :  
- par voie électronique en les consignants sur le registre dématérialisé à l'adresse :  
<https://participation.proxiterroires.fr/projet-ncg-hordain>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours  
est mise à disposition du public : [projet-ncg-hordain@mail.proxiterroires.fr](mailto:projet-ncg-hordain@mail.proxiterroires.fr)

- exceptionnellement, de façon orale à la commissaire-enquêtrice pendant ses  
permanences,

- par voie postale en mairie d'HORDAIN, 11 Grand place 59111 HORDAIN, siège de  
l'enquête, à l'attention de Mme la commissaire-enquêtrice.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement  
accessibles sur le site internet.

Mme Marie-Jocelyne DELHAYE, retraitée de la fonction publique d'Etat, en sa qualité de  
commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie d'HORDAIN au lieu  
de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- HORDAIN, siège de l'enquête :  
\* le mercredi 31 août 2022 de 9h00 à 12h00  
\* le mardi 13 septembre de 14h00 à 17h00  
\* le jeudi 22 septembre de 9h00 à 12h00  
\* le samedi 1er octobre de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur  
le site internet des services de l'Etat dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et sur le site internet du registre  
dématérialisé :

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier  
dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12-14 rue Jean  
sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le  
vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M.  
AUBIER Frédéric, directeur du site, NCG France par téléphone au 06.30.55.45.19. ou par  
courriel : [f.aubier@ncgfrance.fr](mailto:f.aubier@ncgfrance.fr)

La clôture de l'enquête aura lieu le samedi 1er octobre 2022 à 12h00 (y compris pour le  
registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée).

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront mis à la  
disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en  
mairie d'HORDAIN, lieu de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation  
environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la  
protection de l'environnement.



Préfecture du Nord  
Préfecture du Pas-de-Calais  
Bureau des procédures environnementales

## COMMUNE DE MONCHECOURT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société BIOSTREVENT ENERGIE, dont le siège social sis 60 rue de Masny 59234  
MONCHECOURT, a déposé un dossier de demande d'enregistrement relatif à la  
diversification de ses intrants et à l'augmentation des volumes de déchets traités pour son  
établissement situé à cette même adresse comprenant l'activité principale soumise à  
enregistrement au titre des rubriques n°2781-1-b et n°2781-2-b de la nomenclature des  
installations classées pour la protection de l'environnement.

L'épandage se fera sur 21 communes dans le Nord : ABANCOURT, AUBERCHICOURT,  
AUBIGNY-AU-BAC, BUGNICOURT, CANTIN, DECHY, ECAILLON, ERCHIN, FECHAIN,  
FRESSAIN, LEWARDE, LOFFRE, MARCO-EN-OSTREVENT, MARQUETTE-EN-  
OSTREVENT, MASNY, MONCHECOURT, MONTIGNY-EN-OSTREVENT,  
PECQUENCOURT, ROUCOURT, SIN-LE-NOBLE, VILLERS-AU-TERTRE et 2 dans le  
Pas-de-Calais : OISY-LE-VERGER et SAUCHY-LESTREE.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est  
organisée en mairie d'implantation, place Maxime-Beghin, 59234 MONCHECOURT, du  
lundi 19 septembre à 8h30 au lundi 17 octobre 2022 à 17h30, aux heures d'ouverture  
des bureaux et sous réserve de fermeture exceptionnelle. Le public pourra prendre  
connaissance du dossier et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre  
ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord à l'adresse :  
« Direction de la coordination des politiques interministérielles - bureau des procédures  
environnementales - 12 rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 Lille Cedex » ou par  
courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr](mailto:pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr) (en  
précisant : BIOSTREVENT ENERGIE à MONCHECOURT).

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF  
et de taille inférieure à 5 Mo. Le public est averti que l'anonymat ne peut être préservé  
puisque toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur  
internet.

Une version numérique du dossier sera également disponible sur les sites internet des  
services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2022>) et  
dans le Pas-de-Calais (<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/publications/consultation-du-public/consultation-ICPE-regime-enregistrement>) pendant une durée minimale de 4  
semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation  
du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de ABANCOURT, AUBERCHICOURT,  
AUBIGNY-AU-BAC, BUGNICOURT, CANTIN, DECHY, ECAILLON, ERCHIN, FECHAIN,  
FRESSAIN, LEWARDE, LOFFRE, MARCO-EN-OSTREVENT, MARQUETTE-EN-  
OSTREVENT, MASNY, MONCHECOURT, MONTIGNY-EN-OSTREVENT, OISY-LE-  
VERGER, PECQUENCOURT, ROUCOURT, SAUCHY-LESTREE, SIN-LE-NOBLE,  
VILLERS-AU-TERTRE (communes d'installation, de rayon ou d'épandage).

Les autorités compétentes pour statuer sur la demande d'enregistrement sont le préfet du  
Nord et le préfet du Pas-de-Calais, la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la  
procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement  
complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.



Bureau des procédures environnementales

## COMMUNE D'HORDAIN

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société SIMASTOCK, dont le siège social sis rue Francisco Ferrer 59450 SIN-LE-  
NOBLE a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement relatif à un projet de  
construction d'un centre logistique pour son établissement situé entre les rues Ambroise  
Croizat et Lucien Sampaix sur la commune d'HORDAIN comprenant l'activité principale  
soumise à enregistrement au titre de la rubrique n°1510.2.b de la nomenclature des  
installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est  
organisée en mairie d'implantation, 11 Grand place 59111 HORDAIN, du lundi 19  
septembre à 8h00 au lundi 17 octobre 2022 à 17h30, aux heures d'ouverture des  
bureaux et sous réserve de fermeture exceptionnelle. Le public pourra prendre  
connaissance du dossier et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre  
ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord à l'adresse :  
« Direction de la coordination des politiques interministérielles - bureau des procédures  
environnementales - 12 rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 Lille Cedex » ou par  
courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr](mailto:pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr) (en  
précisant : SIMASTOCK à HORDAIN)

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF  
et de taille inférieure à 5 Mo. Le public est averti que l'anonymat ne peut être préservé  
puisque toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur  
internet.

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des  
services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2022>)  
pendant une durée minimale de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation  
du public et pendant la durée de celle-ci, en mairie d'HORDAIN (commune d'installation),  
BOUCHAIN, IWUY et LIEU-SAINT-AMAND (communes dont une partie du territoire est  
comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et  
la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti  
de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières,  
ou un refus.

## COMMENT RÉDIGER UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Lors des obsèques, il vient un moment où l'on présente ses  
condoléances. Protocolaires ou plus personnelles, clairement  
exprimées ou sous-entendues, les condoléances revêtent  
différentes formes, et, contrairement à ce que l'on pourrait croire  
dans ce protocole qui semble figé, évoluent en se tournant vers de  
nouveaux médias.

## Pourquoi écrire un texte de condoléances ?

A la fois pour la famille et vous-même. Les proches du défunt  
font face à une épreuve difficile de leur vie, ils ont besoin d'être  
soutenus et entourés. Ces lettres reçues par des amis, collègues ou  
connaissances les aideront à faire leur deuil. Ce travail d'écriture  
peut également vous faire du bien, c'est un moyen d'exprimer ce  
que l'on ressent et de partager sa peine et sa douleur ; chose  
qu'il n'est pas toujours aisées de faire de vive voix. C'est enfin  
l'occasion de rendre hommage au défunt en exprimant le respect  
ou l'admiration que vous aviez pour lui.



www.libramemoria.fr

\*Prix d'un appel local. Photos non contractuelles.

## COMMENT RÉDIGER UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES



Mieux vaut écrire une lettre courte mais attentionnée envers la  
personne décédée. N'hésitez pas à mentionner les souvenirs  
partagés avec le défunt. N'ayez pas peur de prendre un ton  
personnel, intime, montrez le lien qui vous unissait avec la  
personne décédée. Exprimez les qualités du défunt, mais ne faites  
ni sa biographie ni son apologie, d'autres s'en chargeront. Si la  
personne avait une conviction religieuse forte, vous pouvez y faire  
référence de manière positive, cela peut être ressenti comme un  
message d'espoir envers la personne disparue.



www.libramemoria.fr

\*Prix d'un appel local. Photos non contractuelles.

DES PRIX CLAIRS.  
DES CONSEILS CLAIRS  
L'ACCOMPAGNEMENT  
ROC ECLERC

**POUR NOUS C'EST CLAIR,  
C'EST ROC ECLERC**

**ROC ECLERC**  
C'est clair, c'est ROC ECLERC !

Pompes Funèbres - Marbrerie - Contrat Obsèques

ARMENTIÈRES - 105 Bis rue Sadi Carnot - 03 20 30 74 74  
LILLE - 215 Ter avenue de Dunkerque - 03 20 44 24 60  
LOMME - 21 Rue Lavoisier - 03 20 33 78 16  
[www.roc-eclerc.fr](http://www.roc-eclerc.fr)